

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et recueils de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles vingt-quatre heures avant les journaux de Paris.

Lyon, le 14 décembre 1847.

Nous avons signalé à diverses reprises les manœuvres employées par un certain nombre de spéculateurs pour accaparer toutes les mines de houille du bassin de la Loire, et pour réaliser ensuite d'énormes bénéfices sur la vente de ce produit, qui est de première nécessité. L'exploitation de ces mines donnera bientôt vingt millions d'hectolitres par an ; ajoutez un franc par hectolitre au prix de vente actuel, et vous aurez aussitôt vingt millions à ajouter annuellement au revenu actuel. Tel est tout le secret de cette immense opération.

Nous avons maintes fois dit que des manœuvres aussi coupables constituaient un délit prévu par les articles 414 et 419 du code pénal ; et il est bien évident que si le pouvoir, tel qu'il est aujourd'hui établi, n'était pas à la merci de ceux que M. Dupin lui-même a appelés *lous-cerviers*, le ministre de la justice eût fait requérir l'application de la loi contre des hommes qui ont imaginé un monopole aussi odieux que contraire à tous les principes de la morale et de la liberté du commerce.

Nous avons suivi pas à pas les détails de la lutte acharnée que le conseil municipal de Saint-Etienne a engagée contre cette horde de spéculateurs, et nous devons reconnaître que, malgré tous les moyens employés pour rompre cette opposition, ce conseil a apporté ici une énergie peu commune, et à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir. Rapports lumineux, délibérations pressantes et hardies, députations au ministère, votes de fonds, il n'a rien négligé et ne s'est jamais laissé abattre. La presse locale lui est aussi venue en aide, et nous devons constater que le *Mercur* *Ségusien*, quoique très entaché de ministérialisme, n'a cessé de réclamer l'exécution des lois dans une série d'articles remarquables par leur logique et leur bonne rédaction.

M. Zédé, ancien préfet de la Loire, avait voulu faire un coup d'état et imposer silence au conseil municipal de Saint-Etienne en prétendant que la *question des houilles n'était pas municipale* ; mais le conseil lui a répondu par des résolutions énergiques et par des délibérations de plus en plus pressantes, et M. Zédé, acculé dans une impasse, s'est dérobé à la question en se casant au ministère de la marine. Il avait voulu faire taire un conseil ; mais ceux de vingt communes environnantes ont alors spontanément élevé leurs voix imposantes et unanimes, et sont venus en aide à celui de Saint-Etienne.

Plus tard, nous avons lu une pétition de 175 chefs des plus importantes industries de l'arrondissement et une des conseillers municipaux de Saint-Etienne, demandant au ministre des travaux publics la dissolution de la compagnie des mines de la Loire et le retrait des concessions dont on a fait un si déplorable usage.

Enfin, dans ces derniers jours, les journaux divers de Saint-Etienne nous ont initiés aux détails des nouvelles démarches de la commission municipale et de l'administration elle-même auprès des ministres, et aux démarches réellement curieuses des administrateurs de la compagnie auprès de M. le maire et des membres de la commission du conseil de Saint-Etienne.

Pour l'intelligence de nos lecteurs, nous devons rappeler que la compagnie des mines de la Loire, qui prétend avoir son domicile à Paris alors que toutes ses opérations et ses ventes se font à Lyon et à Saint-Etienne, a intenté un procès en diffamation aux membres de la commission municipale pour une phrase contenue dans une lettre publiée avec les signatures dans deux journaux de Saint-Etienne.

Mais, si nous en croyons les faits qui se sont déroulés depuis, il paraît que ce procès n'était qu'une manœuvre adroite pour attirer à Paris ces mêmes conseillers municipaux et pour leur tendre un piège en demandant l'ouverture de conférences afin d'arriver à une transaction. En effet, ces fiers administrateurs du monopole, les Delahante, les Calley-Saint-Paul, les Raab, les Jakson, sont allés humblement saluer ceux qu'ils poursuivaient en diffamation et leur demander, chapeau bas, de vouloir bien prêter l'oreille à des offres de *garanties* pour la ville de Saint-Etienne et pour le département de la Loire contre les envahissements de leur propre monopole. Mais l'administration et la commission municipale ont refusé toute transaction, sachant bien que toutes les garanties ne seraient qu'illusoire, et ne pourraient pas prévenir une hausse immodérée dans le prix des charbons, dès que la compagnie aurait reçu l'autorisation qu'elle sollicite de se constituer en société anonyme. Saint-Etienne demande avec raison le droit commun, la libre concurrence, le retour à l'ancien système d'exploitation par concessions telles qu'elles avaient été accordées, et il repousse tous privilèges, alors même que ces privilèges paraîtraient avantageux au premier abord. En effet, nous ne sommes plus dans le siècle des privilèges.

Mais arrivons à ce qui doit le plus intéresser les intérêts lyonnais dans cette grave question.

Les administrateurs de la compagnie, députés de voir que les conseillers municipaux de Saint-Etienne ne s'étaient pas laissés prendre au piège et n'avaient pas voulu entrer en pourparlers avec une société qu'ils ont déclarée *illégal*, viennent de faire connaître par la voie de leur journal, le *Rhône-et-Loire*, quelles sont ces fameuses garanties qu'ils offrent à la ville de Saint-Etienne et à tout le département de la Loire.

Les voici telles qu'elles ont été formulées par M. G. Delahante, administrateur-délégué de la compagnie.

« Art. 1^{er}. La compagnie s'engage à ne pas dépasser dans le département de la Loire le prix de la vente des charbons dans les autres départements.

» Art. 2. Une réduction de 10 0/0 sera faite à la consommation de Saint-Etienne jusqu'à 2 kilomètres en dehors du rayon de son octroi. » (Voir le *Rhône-et-Loire* du 9 décembre.)

En vérité, il faut que cette compagnie soit dans un pressant danger, ou qu'elle compte indéfiniment sur l'indifférence publique, pour proposer de telles conditions. Quoi ! on ne paiera pas plus cher le charbon dans la Loire que dans le Rhône, l'Isère, l'Allier, la Haute-Loire ! Mais qui vous empêchera de tripler, de quadrupler les prix dans tous les départements qui n'ont pas d'autres houilles à consommer que celles du bassin de Saint-Etienne ! Nous ne voyons aucune limite à l'arbitraire du monopole, et nous comprenons parfaitement aujourd'hui pourquoi Saint-Etienne ne veut point entendre parler de privilège. L'hectolitre de charbon vaut actuellement 1 franc, si l'on veut la compagnie ; le portera à 5 fr. dans tous les départements qu'elle dessert, et Saint-Etienne le paiera 2 fr. 70 c. Quelle dérision !

Mais, en présence d'un pareil danger, en présence de conditions offertes qui cachent à peine le but réel du monopole, c'est-à-dire l'enchérissement prochain et subit d'une denrée de première nécessité pour toute la population lyonnaise, pour tous les établissements industriels et si variés de notre ville et de ses faubourgs, le conseil municipal de Lyon restera-t-il muet et impassible ? Déjà il avait formulé quelques plaintes ; mais alors le monopole n'était pas aussi audacieux, aussi compacte qu'aujourd'hui. Le danger se révèle de plus en plus effrayant. Le peuple de Lyon a déjà assez de peine à vivre ; faudra-t-il encore qu'on laisse tripler le prix du combustible pour enrichir quelques joueurs à la Bourse, quelques impudents spéculateurs !

Le conseil municipal de Lyon doit demander la dissolution de la compagnie des mines de la Loire, le retrait des concessions, et leur adjudication à des individus ou à des compagnies isolées.

Nous reviendrons sur cette affaire, et nous parlerons notamment d'un nouvel arrêté préfectoral qui dissout la commission municipale de Saint-Etienne, parce que, dit-il, *elle se serait constituée en permanence*, mais qui reconnaît qu'elle n'est pas sortie du cercle tracé par la loi en faisant décider qu'il y a lieu de prier M. le ministre de faire poursuivre contre la compagnie houillère l'application des différentes dispositions de loi qu'elle a enfreintes, etc.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso* le discours prononcé par M. Garnier-Pagès au banquet de Montpellier ; nous en citerons au moins quelques passages qui ont été particulièrement applaudis.

Entre les partis, a dit l'honorable orateur, il en est un qui a pour lui la jeunesse, la science, le peuple, l'avenir, un parti qui, en face de gouvernants qui désirent tout pour eux et rien pour le pays, dit au contraire : Rien, rien pour nous ! tout pour la patrie ! (Applaudissements enthousiastes.) Ce parti, c'est le parti radical. (Les applaudissements redoublent.) Le parti radical est ainsi nommé parce qu'il veut extirper le mal dans sa racine. (Explosion de bravos.) C'est le parti radical dont je m'honore d'être l'un des plus humbles serviteurs et des plus énergiques défenseurs... Je dis énergique, parce que je pense avec mon frère que l'énergie n'exclut pas la modération, qu'elle n'exclut pas l'aménité des formes, et qu'elle peut s'allier avec la sagesse dans l'exécution. Eh bien ! ce parti, dévoué tout entier à la patrie, a pensé qu'il ne pouvait pas s'abstenir quand il s'agissait des périls de la France, que les révolutions de 89 et de 1830 ont si miraculeusement sauvée.

On a souvent calomnié le parti radical ; on l'a calomnié dans son passé, dans ses intentions, dans sa nature. Son passé ! mais c'est l'histoire du peuple tout entier. Toujours, en tout lieu, nous avons vécu de sa vie, nous avons partagé ses aspirations, nous avons pris sa défense, nous nous sommes confondus dans ses rangs.

Nous étions avec lui dans la lutte des communes. Puis, quand les prodigalités de Louis XIV, les débauches de la régence, les orgies de Louis XV eurent abouti à la révolution, lorsque le vieil édifice s'écroulait, lorsque le vieux monde tombait de toutes parts, nous étions avec le peuple. Nous n'étions pas Girondins, parce que nous ne voulions pas qu'une politique faible et indécise laissât succomber notre chère France dans l'immense labeur de sa régénération. Mais nous n'étions pas non plus Hébertistes... nous le disons bien haut : nous ne voulions pas d'excès ; car si nous subissions, en les déplorant, des nécessités douloureuses qui devaient sauver le pays, nous répudions les crimes individuels auxquels on a pu se livrer.

Plus tard, nous étions les admirateurs du général qui avait vaincu les ennemis de la République ; mais nous n'étions pas les courtisans de l'Empire.

Sous la Restauration nous étions carbonari, nous l'étions avec Lafayette, avec Manuel et d'autres qui depuis ont abjuré leur foi comme des renégats. (Applaudissements.)

Nous étions avec les sergents de la Rochelle, avec ces quatre martyrs de la liberté qui payèrent sur l'échafaud leur amour ardent pour la patrie. Nous étions avec Grégoire quand il fut déclaré indigne par une chambre que le pays déclarait seule indigne. Nous étions avec Manuel lorsqu'il fut empoigné dans les chambres. (Applaudissements.)

En juillet, où nous trouvait-on ? On nous trouvait dans la rue, où nous appelait l'attentat et les violences du gouvernement contre lequel il fallait sévir par les armes. Nous étions dans la rue, parce que c'était là qu'il fallait sauver la patrie, et que nous croyions sauver la liberté.

Depuis, on a été déçu dans des espérances que nous ne partagions pas nous-mêmes, et ceux qui les avaient alors ont été obligés de reconnaître que c'était à recommencer. (Oui ! oui ! c'est vrai !)

Après avoir dit ce que nous étions, disons ce que nous voulons. Nous voulons la liberté, l'égalité, la fraternité. (Acclamations. — C'est cela ! c'est cela !)

Nous voulons un pouvoir électif et responsable, ayant réellement pour

principe la souveraineté du peuple. Notre moyen, c'est la lutte, c'est le dévouement. Il faut lutter tous les jours, à tout instant, pour atteindre un noble but ; mais la lutte diffère selon les temps, les hommes, les circonstances. Autrefois, quand il fallait lutter contre quatorze siècles d'oppression, quand il fallait renverser une noblesse dégénérée qui ne rêvait que plaisirs et qui avait perdu au milieu des orgies la tradition des champs de bataille, nous luttons avec désespoir. On nous avait torturés depuis des siècles ; on nous avait traités comme une vile canaille ; on avait macéré nos chairs, on nous avait courbés sous une oppression avilissante et barbare. A cette époque il a fallu détruire. Comment, attaqués au dedans, attaqués au dehors, aurions-nous pu nous défendre ? Des nécessités pénibles pesèrent sur nous. Il fallait sauver la patrie et nous l'avons sauvée ! Plus tard, sous l'Empire, la lutte était au dehors, et nous étions sur les champs de bataille. C'est là qu'il était beau de mourir les armes à la main pour la France. Oui, c'est là qu'était la France. Elle était à Austerlitz, elle était à Vienne, à Moscou, à Waterloo... Waterloo... quel nom aije prononcé !... Douloureux souvenir pour ma patrie ! Ceux qui la gouvernent se sont vantés d'avoir traversé ce champ de bataille... Oui, ils l'ont traversé, mais avec l'étranger, les pieds dans le sang de nos soldats. (Tonnerre d'applaudissements. — Oui ! oui ! c'est infâme ! — A bas Guizot ! à bas les traîtres !)

Etat de la question réformatrice.

Dans une préface à la troisième édition de son livre sur la *réforme électorale et parlementaire*, qui va paraître, M. Duvergier de Hauranne, examinant les résultats de l'agitation réformatrice qui travaille la France depuis quatre mois, s'exprime ainsi :

Est-il vrai, oui ou non, que, dans tous les pays où le gouvernement représentatif existe, l'agitation politique soit une des conditions, une des garanties de la liberté, et qu'à la pression habituelle des intérêts privés, des intérêts égoïstes, on puisse, on doive même, dans certaines circonstances, opposer la pression légale et pacifique de l'opinion publique ?

Est-il vrai, oui ou non, que, consacré implicitement par la charte, et explicitement réservé lors de la loi sur les associations, le droit de réunion, soit sous forme de banquets, soit sous toute autre forme, ne puisse être contesté ou entravé, sans qu'on se mette en rébellion contre le texte et l'esprit de la constitution ?

Est-il vrai, oui ou non, que, dans tous les banquets mixtes qui ont eu lieu cette année, l'idée d'une réforme légale, pacifique, constitutionnelle, ait, à travers quelques dissidences, quelques violences de langage, constamment dominé, constamment prévalu ?

Est-il vrai, oui ou non, que, malgré bien des prédictions, malgré bien des espérances, la paix publique n'ait pas été troublée une seule fois, et que pas un désordre ne soit venu fournir au gouvernement le prétexte qu'il attendait ?

Si tout cela est vrai, et je défie qu'on le nie, comment donc ceux qui ont eu la pensée ou qui ont pris l'initiative de l'agitation actuelle en seraient-ils embarrassés ? Ils ne demandent certes pas qu'on leur offre des *couronnes civiques*, comme le dit plaisamment le *Journal des Débats*, ni même qu'on leur frappe des médailles ; mais, sans prétendre à de si hautes récompenses, les hommes dont il s'agit croient, par la part qu'ils ont prise à ce réveil mémorable de la vie politique en France, avoir bien mérité du gouvernement représentatif. Ils ne sont d'ailleurs ni assez jeunes ni assez naïfs pour ignorer que la vie a ses égarements, ses irrégularités, ses désordres ; ce qui ne les empêche pas d'y tenir et de combattre ceux qui, pour la préserver de tout écart, n'imaginent pas d'autre moyen que de la supprimer. Ils ne s'étonnent donc ni ne s'effraient de voir, sur quelques points de la France, l'agitation, dont l'initiative leur est attribuée, dévier, se transformer, s'égarer. Ce qui les étonnerait davantage, s'ils ne connaissaient la bonne foi de leurs adversaires, ce serait que, pour rajouter une polémique usée, on n'eût rien trouvé de mieux que d'imputer à l'opposition constitutionnelle, non ses propres banquets, mais ceux qui ont été publiquement, visiblement organisés contre ses doctrines, contre sa conduite, contre les hommes qui la dirigent.

Tout cela est misérable, et prouve combien nous sommes encore peu avancés dans les voies de la liberté.

Je le répète avec une entière conviction, l'agitation politique de 1847 est un fait excellent et qui marque un progrès notable dans nos mœurs, dans nos habitudes constitutionnelles ; mais, il faut le reconnaître, si, par la secousse qu'elle donne aux esprits, par les idées qu'elle met en circulation, par les sentiments généreux qu'elle éveille, par les rapports qu'elle établit entre les hommes, l'agitation politique est en elle-même bonne et salutaire, elle est bien meilleure, bien plus salutaire encore quand elle sert une juste cause, quand elle poursuit un noble but. Or, la cause que sert l'agitation actuelle est celle de 89 et de 1830, celle du gouvernement représentatif sincèrement, honnêtement pratiqué. Le but qu'elle poursuit est celui que poursuivaient, sous le ministère de Robert Walpole, sous le ministère de lord North, les esprits les plus généreux, les plus dignes citoyens de l'Angleterre. Arracher par une réforme sérieuse le gouvernement représentatif à l'atonie qui le paralyse, à la corruption qui le mine, et rétablir ainsi la vérité et la pureté de nos institutions, voilà ce que nous voulons, voilà ce que nous tenons. Avons-nous tort en fait, et les maux que nous décrivons, les dangers que nous apercevons, sont-ils des maux, des dangers imaginaires ?

Il est d'abord un fait incontestable, selon moi, c'est que, dans sa croisade contre la corruption, l'opposition parlementaire de 1846 était restée fort au-dessous de la vérité. Corruption politique et privée, directe et indirecte, active et passive, au comptant et à terme, sous forme de places et sous forme de pots-de-vin, il semble, en effet, que, depuis un an, toutes les corruptions du monde se soient donné rendez-vous au grand jour, sur la place publique, de manière à ce que personne ne puisse les ignorer. Aussi ceux qui, en 1846, niaient la corruption avec une audace singulière, sont-ils réduits, en 1847, à s'en défendre pour leur compte personnel ; mais la tâche est difficile, et les plus éloquents, les plus habiles y succombent. Est-ce, par exemple, ou n'est-ce pas un acte de corruption, que d'accorder un privilège de théâtre à la condition expresse que le privilège vienne au secours des fonds secrets en versant dans la caisse d'un journal aux abois un pot-de-vin de cent mille francs ? Est-ce ou n'est-ce pas un acte de corruption, que d'offrir à des intérêts alarmés la présentation d'un projet de loi favorable moyennant une subvention pareille et pareillement appliquée ?....

Pour ma part, j'en suis profondément convaincu, ce que l'on dit n'est rien auprès de ce que l'on sait ; ce que l'on sait n'est rien auprès de ce que l'on ignore. Qui eût su, si les directeurs du théâtre lyrique ne s'étaient pas querellés entre eux, qu'ils avaient été forcés de verser cent mille francs dans la caisse de l'*Epoque* ? Qui eût pu affirmer, si M. Parmentier n'avait pas voulu mettre un de ses associés à contribution, que le ministre des travaux publics avait vendu cent mille francs la concession de Gouhenans ? Combien d'affaires pareilles ou analogues qui restent ensevelies au fond de certains dossiers et de certaines correspondances ! Combien d'autres affaires dont on est instruit, mais qu'on est forcé de taire, faute de preuves ! Et, en présence de tant de désordres, de tant de scandales, on a l'audace de s'étonner que le cri de corruption retentisse d'un bout à l'autre.

